

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 27 janvier 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Résiliation d'un commun accord - contrat de bail pavillon P4 - 2022 ASBL

Résiliation du contrat de bail entre la Ville et l'association sans but lucratif « Capitale européenne de la Culture 2022 ASBL », vue que le projet Esch 2022 va bientôt toucher à sa fin et que l'association n'a plus besoin des locaux lui mis à disposition, il a été convenu d'un commun accord d'avancer la date d'arrivée du terme du bail du 31 décembre 2023 au 31 janvier 2023.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingénieur-Directeur